

COMMUNAUTE DE
COMMUNES AURE
LOURON

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Château de Ségure
65240 ARREAU

Séance du 11 avril 2017

N° 52 B-2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril, à 10H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Procuration (1) : CARTAN Olivier à ISOART Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose la dématérialisation de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité en utilisant la plateforme de BERGER LEVRAULT ECHANGES SECURISES.

Pour ce faire, il convient de signer une convention avec les services de l'Etat.

La commission Administration Générale réunie le 3 avril a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté, le Bureau Communautaire décide :

- De valider le principe de dématérialisation de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération dont la convention avec les services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Fait à Arreau, le 11 avril 2017

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération	10
Dont 1 procuration	
Votes pour : 10	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	4 avril 2017

OBJET :
Dématérialisation des actes

